

Légation de Suisse  
en  
France.

Paris, le 17 février 1882  
5 h. du soir

Confidentiel et secret.

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers fédéraux!

La dépêche chiffrée que nous vous avons envoyée le soir et dont ci-joint copie, vous a mis au courant de la situation. Le temps presse trop pour que nous y ajoutions des détails qui ne vous apprendraient pas grand chose de nouveau. Ce qui importe, c'est de savoir ce qu'il convient maintenant de faire.

Lorsque nous sommes allés à 2 heures à la conférence officielle, nous savions déjà ce qui s'était passé entre M. Tirard et les Anglais. M. Tirard était visiblement très impressionné de la rupture imminente des négociations franco-anglaises. Il nous a parlé d'une manière qui était une allusion évidente aux pourparlers du matin avec Lord Lyons et Crowe. Il a répété l'opinion émise en présence de ceux-ci que la France renoncerait sans doute au régime des traités de commerce pour entrer dans la voie d'un tarif autonome arrangé uniquement en vue des intérêts français. Les dispositions du Parlement français sont certainement très mauvaises, et le rejet des traités devient d'a



plus probable que les Anglais auraient rompu.

Dans cette prévision, que nous convient-il de faire ? Evidemment, nous assurer en tout cas le maintien du Statu quo jusqu'au 15 mai. Or, pour cela, il faut signer un traité avant le 1<sup>er</sup> mars, ~~si non~~, nous tomberions à partir du 1<sup>er</sup> mars sous le coup du tarif général français. D'ailleurs, votre opinion nous a paru être que vous vouliez réserver le dernier mot à l'Assemblée fédérale.

Si il en est ainsi, la seule instruction à nous donner pour lundi à midi au plus tard devrait être dans le sens

Suivant  
 Faites tous vos efforts pour obtenir  
 à l'entrée en Suisse tout ce qu'il  
 sera possible d'obtenir. Tenir ferme  
 sur le pays de Gex dans les limites  
 des instructions reçues. Si il est absolu-  
 ment nécessaire de déclarer que la  
 Suisse consent à regret à signer un  
 traité qui ne lui donne complètement  
 satisfaction ni sur l'entrée en France  
 ni sur l'entrée en Suisse, autorisation

« aux négociateurs de le faire dans la  
« séance de lundi. »

Si vous préférez au contraire vous  
réserver encore une instruction définitive à  
nous faire parvenir après la séance de lundi,  
nous vous prions de nous le faire savoir  
également avant lundi à midi.

La situation est certainement  
mauvaise, et le temps manque pour man-  
chander davantage. Les Français sont  
nerveux à l'excès; ils ne cachent pas leurs  
sentiments de lassitude; ils feront de plus  
en plus la sourde oreille à toute demande  
et nous pouvons considérer que la séance  
de lundi sera décisive, et qu'il sera  
inutile de vouloir faire d'autres démarches,  
même officieuses.

Il faut aussi songer que nous  
n'avons plus qu'une semaine pour faire  
l'expédition de chancellerie de tous les  
traités; que, même si l'on imprime traités  
et tarifs pour la signature diplomatique,  
les travaux de collationnement prennent  
encore plusieurs jours. En conséquence, nous  
vous proposons d'en finir d'une manière  
ou d'une autre.

Il va sans dire que si vous nous  
 donnez des pleins-pouvoirs pour adhérer,  
 c'est-à-dire pour déclarer que nous subis-  
 sous les exigences de la situation, nous le  
 ferons dans des termes soigneusement étudiés,  
 à moins que vous ne préfériez nous indiquer  
 vous-mêmes la formule que nous devons  
 employer.

Agreés, Monsieur le Président  
 et Messieurs, les assurances de notre  
 considération très distinguée

Sturm  
 Lardy

Nous vous prions de tenir absolument  
secret le contenu de la présente, en particulier  
 en ce qui concerne le motif de la provocation  
 au 15<sup>e</sup> moi, car si les journaux suisses venaient  
 à dire que c'est là notre mobile, tout pourrait  
 être ici gravement compromis.